

Rapport Moral et d'Orientation

26 novembre 2022

Nous venons de vivre une année 2022, heureusement moins chahutée que les deux précédentes, mais pour autant, pas toujours sereine. Nous avons connu le retour à une vie associative presque normale, malgré des annulations ou des reports. Bien que la couverture vaccinale ait protégé le plus grand nombre, les établissements ont encore eu leur lot de positivité au COVID, pour les enfants, les adultes et les professionnels, quelques cas préoccupants et malheureusement un décès. Nous espérons tous désormais quitter cette crise à laquelle nous n'étions pas préparés, et forts des enseignements acquis, revenir au cœur des missions de notre association, accompagner enfants et adultes selon leurs besoins, aider les familles et représenter les uns et les autres là où leurs droits doivent être portés.

Comme nous l'avons souvent rappelé, rien n'est jamais définitivement acquis. Nous sommes ouverts à l'évolution du secteur médico-social, remettre en question ses pratiques, évoluer à l'écoute des personnes accompagnées et de leur famille. Méfions-nous néanmoins des discours sans nuance sur la « société inclusive » qui peut cacher derrière ce qualificatif positif, des intentions fort négatives. Rappelons tout d'abord qu'une vraie société inclusive, ça ne se décrète pas, ça se finance. Mais le débat est aussi porté par une forme d'absolutisme, notamment sur injonction de l'ONU, qui voudrait qu'un établissement médico-social soit par nature ségrégationniste, et que tous doivent être « éradiqués », terme choquant employé dans le dernier rapport de la mission de l'ONU en France. Nous militons avec l'Unapei pour que chaque personne handicapée ait le droit de choisir son lieu de vie, d'apprentissage, de travail, en relation avec ses propres besoins et ses propres projets.

Le pôle enfance de l'Apaei de Caen vit les changements dans le parcours éducatif des enfants depuis la loi de 2005. Nombreux sont les enfants scolarisés, accompagnés ou non par un(e) AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap), avec des réussites diverses. Nombreux aussi sont les parents qui supplient un accueil en IME, soit à la fin de l'école maternelle, soit à la fin de l'école élémentaire. Nous ne connaissons malheureusement pas d'amélioration quant à la liste d'attente pour l'IME, en hausse permanente depuis 10 ans par un afflux de demandes en fin de parcours scolaire, et un blocage concernant les sorties vers les établissements d'adultes. 90 enfants et adolescents sont en liste d'attente à l'IME.

De nouvelles propositions se développent. La classe externalisée à l'école Brunet donne satisfaction, l'unité externalisée pour enfants autistes de l'école Lemièrre a mis du temps à se déployer, mais cette année est celle du vrai démarrage. Un problème se pose pour une autre classe externalisée au collège Pasteur, mais nous arriverons là encore à innover pour diversifier les accompagnements en fonction des besoins de l'enfant.

Au fil des années, les enfants accueillis à l'IME et ceux qui sont inscrits en liste d'attente, ont changé les missions de l'établissement. Notamment, nous accueillons beaucoup plus d'enfants avec des troubles du spectre de l'autisme, en situation d'échec après une scolarisation mal accompagnée et souvent très limitée. Certaines situations sont difficiles dans les apprentissages à la vie en collectivité, et le développement d'activités adaptées. Malgré les formations apportées au fil des ans, pas toujours suffisamment financées, les professionnels rencontrent de réelles difficultés. Nous demandons des moyens complémentaires pour pouvoir nous adapter à ces situations nouvelles, tant en création d'emplois, qu'en formation.

Nous devons également engager une réflexion quant à l'avenir de ces enfants qui, devenus adultes, auront beaucoup de difficultés à quitter l'IME faute de structure adulte adaptée. Actuellement, un jeune homme autiste de 27 ans est toujours accueilli à l'IME Corentin Donnard.

Le pôle travail, sorti de la crise sanitaire, a plongé dans la crise économique. Alors que la première a plutôt été bien accompagnée par l'Etat, la seconde nous plonge à nouveau dans le difficile exercice de devoir augmenter les prix des prestations pour compenser l'augmentation des matières premières, sans trop effrayer nos clients. Comme souvent, tout se joue au dernier trimestre.

La tant attendue réforme des ESAT, négociée en 2021, rentre enfin dans sa phase active. Elle accorde plus de droits aux travailleurs d'ESAT, propose plus de mobilité pour celles et ceux qui le souhaitent entre ESAT, Entreprise Adaptée (EA) et l'entreprise ordinaire. Notre ligne reste la même : accueillir en ESAT les hommes et les femmes qui en ont l'orientation, sans distinction de niveau de compétence. L'ESAT doit rester un lieu accessible au plus grand nombre pour un parcours professionnel sur site, ou en mise à disposition, et l'accompagnement vers un autre choix quand le travailleur en exprime le souhait. L'ESAT est aussi un lieu de projets innovants, et nous n'en manquons pas sur les trois sites. Nous espérons d'ailleurs être retenus dans le cadre du FATESAT (fonds d'accompagnement de la transformation des ESAT) pour continuer le développement de l'activité au plus proche du public.

L'Entreprise Adaptée Guynemer poursuit sa transformation, avec de nouvelles activités, de nouveaux projets qui n'ont pas encore trouvé leur équilibre économique, mais qui verra sans aucun doute ses efforts couronnés de succès. De nouvelles activités de service et la fabrication de pierres de parement, viennent compléter l'activité traditionnelle en menuiserie.

Le pôle hébergement a énormément développé son offre ces dernières années. Cette offre répond aux évolutions attendues, notamment en réservant les foyers d'hébergement aux adultes ayant une faible autonomie ou en acquisition d'autonomie pour un autre lieu de vie. L'offre SASLA (service d'accompagnement et de suivi en logement autonome) constituera à terme l'offre de base. L'épanouissement des travailleurs d'ESAT vivant en appartement n'est plus à démontrer et d'autres solutions sont à l'étude comme la colocation, ou l'habitat avec aide à la vie partagée. Toutes ces offres de logement connaissent aussi une liste d'attente, au total de 45 personnes.

Nous sommes toujours en discussion pour permettre à nouveau l'accueil temporaire en foyer pour offrir un répit aux familles et un apprentissage de vie en dehors du foyer familial pour le jeune adulte.

Par ailleurs, le pôle hébergement, avec le pôle accompagnements spécialisés, a remporté un appel à projet portant sur la télé-médecine, qui pourra être déployé dans l'année qui vient.

La demande dans des établissements de type « foyer de vie » (SAJ, SAJH, AIT) est une des raisons du nombre croissant de jeunes adultes « bloqués » en IME. Ces établissements de Blainville et de Lébisey comptent 42

personnes en liste d'attente. Ces besoins qui restent très élevés doivent convaincre à tous les niveaux que la politique de « zéro création » ne pourra se poursuivre.

Depuis plusieurs années, nous avons déployé auprès des travailleurs seniors d'ESAT, notamment ceux qui sont en section annexe, un projet dit « Un avenir après le travail ». Cette section désormais rattachée au pôle hébergement, a remporté un très bel appel à projet auprès de Klésia (assureur santé, prévoyance et retraite) dont en final la tenue d'un forum mardi 7 mars à la Fonderie (Hérouville Saint Clair) où nous vous espérons nombreux.

Le pôle accompagnements spécialisés a dû, une nouvelle fois, reconstruire son équipe de direction. Nous savons que ces changements sont déstabilisants pour les résidents, les familles et les professionnels, et nous espérons beaucoup de la nouvelle équipe constituée.

Après son extension, la MAS (maison d'accueil spécialisée) Ikigai, a su accueillir ses nouveaux résidents dans les meilleures conditions. Freinée dans ses projets par la crise sanitaire, mais jamais arrêtée, la MAS va pouvoir repartir de l'avant en priorisant les activités éducatives et ludiques, et en développant le dynamisme du quotidien.

L'orientation MAS est l'autre grande difficulté pour les listes d'attente et la sortie d'IME, malgré l'extension réalisée. 21 personnes attendent une place en internat, et 6 en externat.

Le FOA (foyer occupationnel pour adultes) sénior de la Tourneresse, est parfaitement implanté dans son environnement. Original dans son projet, il souffre aussi d'un niveau de demandes beaucoup trop important, venant de la plupart des structures adultes du département. Il nous est impossible de répondre à toutes les sollicitations, 31 en liste d'attente. Nous tenons bien sûr toujours notre projet d'extension à la disposition des autorités de tarification car cet établissement est une réelle alternative à l'EHPAD, inadapté aux personnes que nous accueillons, pour répondre aux besoins des personnes insuffisamment autonomes.

Nous maintenons aussi notre demande de développement de la médicalisation dans cet établissement. Certains de nos résidents connaissent de sérieux problèmes de santé en avançant en âge, et nous devons accompagner cette évolution.

Nous sommes inquiets à l'approche de l'année 2023. Nul n'ignore que notre pays est soumis à une inflation qui atteint des taux très inquiétants, notamment pour ce qui concerne l'énergie. Nous avons obtenu de l'Etat un « bouclier tarifaire » pour ce qui concerne les établissements avec hébergement. Toutefois, ce bouclier ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'augmentation. Elle sera moindre, mais elle sera là. Nous demandons que ce bouclier soit étendu aux ESAT, autres grands consommateurs d'énergie, avec des machines et des grands volumes à chauffer. La négociation du nouveau contrat d'électricité va impliquer, à consommation constante, une augmentation de 400000 €, à ce jour non financée. Outre l'énergie, tous les autres postes de dépenses vont être impactés dans tous les établissements. Or, le taux directeur, c'est-à-dire l'augmentation budgétaire annoncée pour les budgets d'établissement est très faible et s'avèrera insuffisant pour couvrir les différentes augmentations, y compris les nouvelles charges salariales pour les personnels bénéficiant de la mesure dite « Ségur de la santé » et d'une augmentation de 3% de point d'indice. Il y a grand danger pour notre association comme pour beaucoup d'autres dans le secteur médico-social, à devoir puiser sur les fonds propres d'ailleurs très limités, et réduire ainsi nos capacités de développement de projets.

L'autre grande préoccupation de notre secteur est le manque d'attractivité des métiers. Nous avons agi, avec d'autres grandes fédérations, pour que la reconnaissance de l'Etat d'abord accordée au secteur sanitaire dans le cadre de la crise COVID, soit aussi accordée aux salariés du médico-social. Ce que l'on a appelé le Ségur de la santé représente une augmentation de 183 € par mois. Nous continuons auprès des autorités compétentes pour que cette revalorisation concerne tous les personnels. En effet, les personnels administratifs, de service intérieur, et de direction ne l'ont pas encore obtenu. Prochainement, une augmentation de 3% du point d'indice sera appliquée.

Ces avancées sont encore insuffisantes. Le désintérêt de ces métiers du soin et de l'accompagnement, se lit depuis des années dans la baisse du nombre de jeunes entrant dans les écoles de formation. En cause, le blocage du point d'indice pendant des années, mais aussi, l'obsolescence d'une convention collective vieille de 55 ans, qui ne répond plus aux exigences de notre époque. La révision de cette convention collective est du ressort des syndicats patronaux et salariaux. Nous espérons qu'enfin, ils sauront utilement en débattre.

En attendant, ce manque d'attractivité se ressent dans les établissements qui peinent à recruter, ou à garder leur personnel. Dans certaines régions, ce sont des places qui ferment et des résidents qui sont renvoyés au domicile des parents, voire à l'hôpital, par défaut de sécurité. Comme le dit Luc Gateau, Président de l'Unapei : « à force de ne pas valoriser les professionnels du médico-social, on dévalorise les droits des personnes handicapées ».

Nous avons engagé depuis plusieurs mois un chantier sur la gouvernance de notre association. Plusieurs groupes de travail ont entamé une réflexion sur notre organisation, nos méthodes, la répartition des responsabilités. Il en découlera aussi des évolutions sur la dirigeance. En 2023, nous aboutirons à de nouvelles définitions des missions de chacun avec l'objectif d'assurer la pérennité de l'Apaei de Caen, association parentale et militante au service des personnes en situation de handicap intellectuel et de leur famille. Notre construction s'appuie sur le bénévolat. Il doit toujours être renouvelé à tous les niveaux, parents et amis après parents et amis, générations après générations. Et comme toute vie associative, nos engagements sont désintéressés, bienveillants et conviviaux. C'est dans cet esprit que l'Apaei de Caen poursuivra son chemin engagé voilà 66 ans.

Patrick MAINCENT
Président Apaei de Caen